



Charte de
labellisation

La bulle verte



Pour une meilleure qualité d'accueil des jeunes dans les crèches multi-accueils et accueils de loisirs du territoire avec le développement durable au cœur des préoccupations.

01 Le champ d'application du label

Le label s'adresse à toutes les structures d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse du territoire de la Communauté de Communes Aunis Atlantique.

C'est un dispositif conçu dans le cadre de la politique éducative locale et vise :

- **À garantir une qualité d'accueil des enfants de 0 à 17 ans dans les structures du territoire (crèches multi-accueils et accueils de loisirs)**
- **À s'intégrer au Plan Climat Air Energie**

02 Les objectifs du label

- La diminution des impacts environnementaux des structures d'accueil de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse
- L'intégration des préoccupations environnementales dans les pratiques des professionnels
- La valorisation des crèches multi-accueils et accueils de loisirs du territoire
- La pérennisation d'une démarche collaborative d'amélioration continue entre les structures et les équipes impliquées
- La sensibilisation des publics accueillis et de leurs familles

Les actions concernent aussi bien le fonctionnement des structures, leurs équipements, que les pratiques et activités éducatives.

Elles sont organisées selon **3 niveaux de labellisation**, les actions devenant de plus en plus exigeantes (nombre d'acteurs mobilisés, investissement, durée, complexité...). Une structure qui souhaite obtenir la labellisation **reste libre du choix et du nombre d'actions à améliorer mais s'engage à se maintenir constamment en progression**.

La démarche est accompagnée par un "comité d'experts locaux" et permet de mesurer les impacts collectifs.



La bulle verte

Agissons autrement pour l'avenir



Le label propose 4 axes thématiques de travail avec 44 actions qui en découlent :



Réduction des déchets



Santé-environnement



Flux, énergie, eau



Biodiversité

03 Les engagements

En initiant une démarche de labellisation, les structures s'engagent dans un **projet d'amélioration continue** en respectant les axes et actions définis dans le dossier de candidature et le rapport annuel.

3

niveaux d'engagements progressifs

44

actions concrètes

Niveau 1

La philosophie : engager son équipe et le public accueilli dans la démarche

Pré-requis : compléter et envoyer le dossier de candidature.

Condition de validation du niveau : compléter et envoyer le rapport annuel. Le jury valide la réalisation d'au moins 2 actions par thématique.

Niveau 2

La philosophie : inscrire le projet de la structure dans la démarche de labellisation.

Pré-requis : compléter et envoyer le rapport annuel.

Condition de validation du niveau : Le jury valide la réalisation des 17 actions du niveau 1 et d'au moins 2 actions du niveau 2 par thématique.

Niveau 3

La philosophie : les gestionnaires de la structure et les élus s'impliquent dans la démarche de labellisation.

Pré-requis : compléter et envoyer le rapport annuel.

Condition de validation du niveau : le jury valide les 15 actions du niveau 2 et d'au moins 1 action du niveau 3 par thématique.

<p>Action n° 1 : Réaliser la commande alimentaire au plus juste</p> <p>Action n° 2 : Limiter sa consommation, recycler ses déchets</p> <p>Action n° 3 : Réutiliser le papier</p> <p>Action n° 4 : Effectuer le tri sélectif</p> <p>Action n° 5 : Trier le papier</p>	<p>Action n° 18 : Composter les déchets des espaces verts et les déchets alimentaires</p> <p>Action n° 19 : Sensibiliser au gaspillage alimentaire</p> <p>Action n° 20 : Limiter les emballages plastiques jetables</p> <p>Action n° 21 : Encourager le tri sélectif par le public</p>	<p>Action n° 33 : Réaliser la commande alimentaire en fonction des comportements du public</p> <p>Action n° 34 : Utiliser les outils numériques (vertueux) pour éviter l'usage du papier</p> <p>Action n° 35 : Privilégier le réemploi du mobilier et du matériel</p>
<p>Action n° 6 : Pratiquer des activités physiques en extérieur</p> <p>Action n° 7 : Favoriser des produits bio frais et de saison</p> <p>Action n° 8 : Ouvrir et aérer plusieurs fois par jour</p> <p>Action n° 9 : Etablir un protocole d'entretien éco-responsable</p> <p>Action n° 10 : Privilégier les extérieures et/ou de proximité</p>	<p>Action n° 22 : Privilégier les circuits courts et producteurs locaux et/ou biologiques</p> <p>Action n° 23 : Instaurer un espace sans tabac à l'entrée des structures</p> <p>Action n° 24 : Acheter et utiliser des produits du quotidien certifiés (écolabel)</p> <p>Action n° 25 : Organiser des activités extérieures éloignées, 1 à 2 fois dans l'année</p>	<p>Action n° 36 : Permettre à chaque enfant de déjeuner en fonction de son appétit et de son rythme</p> <p>Action n° 37 : Acheter du mobilier et équipement éco-certifié (absence de solvants...)</p> <p>Action n° 38 : Utiliser des produits pré-dosés ou une centrale de dilution pour éviter le dosage excessif</p> <p>Action n° 39 : Découvrir son environnement naturel à proximité de la structure (accessible à pied)</p>
<p>Action n° 11 : Réutiliser l'eau non consommée</p> <p>Action n° 12 : Adopter des éco-gestes</p> <p>Action n° 13 : Afficher des supports de prévention aux éco-gestes</p> <p>Action n° 14 : Organiser des temps forts pour sensibiliser les publics</p>	<p>Action n° 26 : Equiper les chasses d'eau et les robinets de système d'économie d'eau</p> <p>Action n° 27 : S'assurer que les fournisseurs sont dans une démarche éco-responsable</p> <p>Action n° 28 : Récupérer les eaux de pluie</p> <p>Action n° 29 : Equiper les systèmes électriques de détecteurs et de régulation</p>	<p>Action n° 40 : Installer un système domotique pour gérer le bâtiment</p> <p>Action n° 41 : Améliorer l'isolation des bâtiments</p>
<p>Action n° 15 : Favoriser la biodiversité</p> <p>Action n° 16 : Installer des gîtes à faune</p> <p>Action n° 17 : Installer un fagot de bois morts</p>	<p>Action n° 30 : Réaliser une plantation d'arbres avec les enfants</p> <p>Action n° 31 : Concevoir et réaliser un projet de découverte de l'environnement de proximité avec la mise en place d'une réalisation finale</p> <p>Action n° 32 : Maintenir un espace en hautes herbes</p>	<p>Action n° 42 : Développer la végétalisation de la structure et réaménager l'espace paysager (mur ou toiture)</p> <p>Action n° 43 : Mettre en place un élevage pédagogique ou un potager</p> <p>Action n° 44 : Créer une mare</p>



04 La démarche de labellisation

Pour engager une démarche de labellisation, un dossier de candidature est à compléter. Il est disponible en téléchargement sur le site internet de la collectivité : www.aunisatlantique.fr ou des exemplaires papiers sont disponibles à l'accueil de la Communauté de communes.

Une fois complété, le dossier est à renvoyer à la CdC :



par voie postale

ou



par mail à
[contact@aunisatlantique.fr](mailto:contact@ aunisatlantique.fr)

Les différentes étapes



Juin N

- Envoi du dossier de candidature complété à la CDC Aunis Atlantique. Nous accusons réception de votre dossier.
- Un expert et un parrain sont nommés pour vous accompagner dans votre démarche.

Juillet-sept. N

- Un expert et votre parrain viennent vous rencontrer sur site.
- Relecture de votre dossier de candidature et de vos objectifs à atteindre.

Juin N+1

- Vous retournez le rapport annuel qui témoigne de vos progrès durant l'année.

Sept. N+1

- **La commission d'attribution du label se réunit et statue sur l'obtention du label et de son niveau.**



Le label est délivré pour une année.

Chaque année un rapport annuel sera à compléter afin de maintenir son niveau de label ou obtenir le niveau supérieur.

